

Fédération Française de Cinéma et Vidéo (FFCV)
Monsieur Jean-Claude MICHINEAU, Président
Le Verdet
Rue de Saint-Germain
49170 Saint-Augustin-des-Bois

Direction du Réseau

Neuilly-sur-Seine, le 8 février 2021

Lettre recommandée A.R.

Objet : Avenant au protocole d'accord du 11 décembre 1980

Monsieur le Président,

Notre accord cité en objet prévoit que les forfaits figurant aux Règles générales d'autorisation et de tarification sont réévalués chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE correspondant.

Vous trouverez ci-dessous les montants forfaitaires (tarif réduit) prévus au protocole précité, en valeur 2021. Pour rappel, ces forfaits ne concernent que les séances audiovisuelles.

- **3,83 €** par séance gratuite ou avec participation aux frais n'excédant pas **2,23 €** réservée exclusivement à leurs seuls adhérents ;
- **7,68 €** par séance gratuite ouverte au public ;
- **7,68 €** par jour dans le cadre d'un stand installé dans des foires, salons, expositions ;
- **15,33 €** par séance, avec entrées payantes, en salle, ouverte au public, mais sans participation sous quelque forme que ce soit, d'organismes à but lucratif ou d'entreprises commerciales.

La présente vaut avenant à notre protocole d'accord du 11 décembre 1980.

Restant à votre disposition pour toute précision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Cordialement,

Dominique GRENIER
Directeur adjoint du réseau